Le blaireau

par Philippe MOËS et Olivier EMBISE

Dans la peau de Sherlock Holmes...

Depuis quelques dizaines de mètres, d'étranges petites sentes longent le chemin. Elles le traversent, montent le talus, se fondent dans les buissons et réapparaissent au détour d'un arbre mort. Il n'en faut pas plus pour attiser la curiosité de l'amateur de nature. Qui peut bien s'amuser à tracer de telles voies, anarchiques à nos yeux d'Homo sapiens ? Et sans balisage, s'il vous plaît !
En prêtant un peu plus d'attention à ces pistes qui vont et viennent, on peut distinguer une série d'empreintes pour le moins étonnantes (un peu de patience, la solution, c'est pour la suite). Une chose est certaine, il s'agit « d'autoroutes » empruntées par des animaux. La plupart des mammifères se constituent en effet un réseau de chemins qui parcourt leur domaine vital. L'esprit bohème n'est pas fréquent chez les animaux. Il faut du concret et savoir exactement où trouver nourriture et refuge en cas de danger. L'itinéraire le plus pratique est alors privilégié : contournement des souches et rochers abrupts... Une fois déterminé, il serait bien inutile de retracer d'autres pistes jonchées de nouvelles difficultés ! C'est ainsi que ces drôles de chemins, appelés « coulées », apparaissent dans le paysage. Notons au passage qu'il arrive que plusieurs espèces empruntent des tronçons identiques, comme peuvent le faire des espèces aussi différentes que le Lièvre et le Cerf.
Cette première enquête nous invite à nous glisser dans la peau d'un détective. Cette fois, penchons-nous sur ces mystérieuses empreintes qui parsèment ces coulées. A bien y regarder, un animal plantigrade en a fait son quotidien : l'ensemble de la face inférieure des pattes a imprimé son dessin sur le sol. A en croire la littérature spécialisée, les mammifères plantigrades n'ont pas l'étoffe de sprinteurs. Leurs membres courts ne leur permettent qu'une progression relativement lente, dénuée de sauts efficaces. Voilà toute

© Philippe MOËS

une série d'espèces éliminées : Cerf, Chevreuil, Sanglier, Renard, Martre…

Cinq doigts, presque alignés, et cinq griffes ornent chacune des pattes. Celles-ci mesurent de 5 à 7cm. Souvent seuls quatre doigts marquent le substrat. Etonnamment, les pattes antérieures semblent posséder des griffes plus longues que les postérieures. Elles sont d'ailleurs très nettement marquées dans la boue et dépassent de quelques centimètres le reste de l'empreinte. Mais pourquoi les griffes ne sont-elles pas toutes les mêmes ? Un mystère de plus à éclaircir.

Nous prenant au jeu de l'enquêteur, nous décidons de suivre ces traces. Pour le moment, rien de nouveau n'attire notre attention. Soudain, au bord de la coulée, nos yeux tombent sur une sorte de petite fosse allongée d'environ 10 cm de profondeur…du moins quand elle est vide ! Car dans le cas présent, elle est emplie de quelques crottes. Leur aspect sec pour les unes et semi-liquides pour les autres nous laisse à penser que leur propriétaire absorbe une nourriture variée et qu'il profite plusieurs fois des lieux.

A quelques encablures de notre découverte précédente, nous débouchons sur une zone où l'activité semble davantage intense. De multiples coulées arrivent tous azimuts. Arrivent ? Et si c'était leur point de départ ? Levant le regard vers le talus qui nous fait face, nous tombons face à une dizaine de « gueules ». Pas de panique, aucun monstre à l'horizon, mais des entrées de terrier. « Alors, ce serait un renard ? » Notre premier pronostic (animal plantigrade) serait-il erroné ? Un examen attentif des lieux éclaircira la situation. Pas facile, la vie de détective !

A première vue, le gabarit des tunnels pourrait correspondre grosso modo à celui du goupil. Toutefois, quelques particularités attirent notre attention. Une sorte de toboggan est creusé dans les déblais rejetés devant l'entrée. De plus, de petits tas de foin, de mousses et de feuilles sèches se trouvent au seuil du terrier (explications plus bas). Enfin, l'odeur réputée puissante du renard n'est pas de la partie. Un point positif dans tous ces mystères : à voir les travaux de terrassement

© Jean DELACRE - © Olivier EMBISE

1 © Olivier EMBISE - 2 & 3 © Philippe MOËS

réalisés ici, on comprend enfin pourquoi l'animal possède de longues griffes aux pattes antérieures…

Bien qu'une solution nous vienne à l'esprit, nous décidons de rechercher un ultime indice : les poils ! C'est chose faite au premier roncier du coin. Environ 8 cm, base blanche, zone noirâtre et pointe pâle… Ces critères remuent nos méninges… poils… barbe… raser… Enfin surgit la solution : **c'est le Blaireau (Meles meles) !**

Blaireau, qui es-tu ?

Cette bestiole nous a donné du fil à retordre, mais nous aurons désormais davantage de plaisir à la découvrir. Le blaireau, animal crépusculaire et nocturne, fait partie de la famille des mustélidés qu'il partage avec la fouine, la martre, la belette, l'hermine, le putois, la loutre… Cette famille a souvent été catégorisée de « puante » suite aux odeurs que certaines espèces sont capables d'émettre.

© Martin DELLICOUR

Le blaireau ne semble pas être taillé dans un profil d'athlète : pattes courtes, petite queue touffue, longueur d'environ 80cm et poids avoisinant 12Kg. Cette impression se renforce en automne lorsque ses réserves hivernales augmentent le volume déjà important de son arrière-train. C'est grâce à sa tête effilée que l'on peut notamment identifier le blaireau. Sa face blanche, parcourue par deux larges bandes noires qui incluent les yeux, marque facilement les esprits. Le reste du corps est couvert d'un pelage poivre et sel assez rêche.

En Belgique, on peut trouver ce mammifère principalement au sud du sillon Sambre et Meuse [1], dans les coins boisés, calmes et à proximité de prairies humides. Il arrive toutefois qu'il installe son terrier en milieu découvert à condition que des buissons et des haies fournies se trouvent dans les parages. Les talus sont préférés

« Le blaireau à raser »

Bien que le blaireau à raser semble aujourd'hui un peu désuet, il était jadis très apprécié. Comme son nom l'indique, les poils sont issus du mustélidé. Cette fourrure était employée pour sa souplesse et sa douceur. De plus, sa résistance à l'eau était le gage d'une longévité importante.

© Thierry LAMPE

aux surfaces planes car ils permettent de creuser aisément les tunnels et facilitent l'évacuation des déblais. L'ampleur de son territoire varie quant à lui en fonction de l'ampleur du groupe social et de la richesse du milieu.

Les terriers peuvent être utilisés pendant plusieurs générations et former ce que l'on nomme sans mauvais jeu de mot « un village de blaireaux ». Les entrées peuvent être nombreuses selon la densité de la population et la durée pendant laquelle les lieux sont occupés. On rapporte qu'un village d'une septantaine de « gueules » (entrées) a été observé, ce qui est loin de la moyenne (10 environ) ! Il est fréquent que toutes les sorties ne soient pas utilisées. Certaines d'entre elles sont conservées en tant que système d'aération ou d'issue de secours ou sont franchement abandonnées. Pour l'anecdote, il est bon de savoir que le blaireau est apprécié par la puce de l'homme… dont d'importantes populations peuvent se trouver aux entrées des terriers.

A l'intérieur, les galeries relient des salles qui peuvent s'agencer sur plusieurs étages. Parce que tout le monde a droit à un minimum de confort, le blaireau se confectionne une épaisse litière qui tapisse le sol. Pour ce faire, il récolte des feuilles, du foin, de la mousse… qu'il ramène au gîte sous forme de boules coincées entre le menton et la poitrine. Ce matelas est renouvelé plusieurs fois pendant l'année : parole de blaireau, on ne lésine pas sur la propreté ! D'ailleurs, les sous-locataires feraient bien d'en prendre de la graine. Car oui, le blaireau, dans ses largesses, tolère en son gîte des animaux d'autres espèces. C'est ainsi que le renard, le chat forestier et le lapin de garenne sont susceptibles de profiter des loges momentanément inoccupées. D'après diverses sources, les colocations se passent sans trop de heurts.

Le blaireau vit généralement en groupe, même lorsque les squatteurs sont absents. Il s'agit principalement de clans familiaux. Le nombre d'individus et l'agressivité envers les autres clans varient selon l'étendue du territoire et l'abondance des ressources disponibles. Les propriétés sont marquées grâce aux sécrétions des glandes anales répandues au même moment que les déjections.
Les blaireaux peuvent s'accoupler toute l'année mais c'est juste après la mise bas que le rut atteint son apogée, c'est-à-dire de fin janvier à fin mars. Afin que les jeunes puissent bénéficier d'une nourriture abondante à leur naissance, la nature a développé le système d'ovoimplantation différée[2]. Cette période de latence, durant laquelle la gestation est mise entre parenthèses, permet aux jeunes d'arriver à la bonne saison. La période de gestation effective s'étale sur 6 semaines. A leur naissance, les petits sont minuscules, nus

1 & 2 © Philippe MOËS

3 & 4 © Martin DELLICOUR

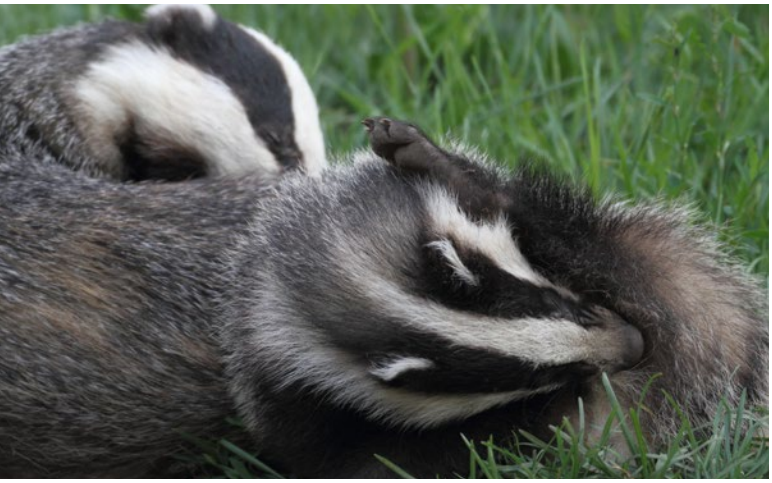

et aveugles, donc totalement dépendants des parents. On les qualifie de « nidicoles » en opposition aux « nidifuges », complètement formés dès la naissance[3]. Les jeunes (généralement de 1 à 3) sont allaités de nombreuses semaines et sont indépendants vers le 8e mois. Ils devront donc affronter leur premier hiver de manière autonome, ce qui n'est pas gagné d'avance. Contrairement à une pensée répandue, le blaireau n'hiberne pas. Il se contente de ralentir ses activités afin de limiter ses dépenses énergétiques : les conditions climatiques de circonstance rendent la nourriture difficile à dénicher.

Bien que certains le qualifient de « lombricodépendant », le blaireau possède un régime alimentaire relativement varié. Certes, son mets favori demeure le ver de terre mais il apprécie également les faînes, les glands, les céréales, les bulbes, les myrtilles, les mûres… De petits animaux – morts ou vifs - comme les escargots, les rongeurs, les bousiers, les batraciens… complètent son menu. Pour se prémunir des substances toxiques qui recouvrent le dos du crapaud, le blaireau entaille sa victime par le ventre et se sert de cette brèche pour la déguster. Il lui suffit ensuite de retrousser la peau du crapaud pour atteindre les morceaux récalcitrants sans effleurer les zones venimeuses. Astucieux, non ?

Aujourd'hui, le blaireau est protégé, mais ce ne fut pas toujours le cas. Sa viande était autrefois convoitée, de même que ses poils et sa graisse. Par ailleurs, le blaireau a énormément souffert du gazage pratiqué contre la rage. Ce traitement cruel visait majoritairement le renard roux. Cependant, la confusion des terriers, la colocation des espèces et la rage elle-même ont eu raison du plus gros carnivore indigène. Ses effectifs ont alors littéralement chuté : plus de 90% des individus auraient disparu au seuil des années '80 !
Le gazage n'est heureusement plus d'actualité. Toutefois, la pression anthropique sur le blaireau est telle (trafic routier, urbanisation, disparition des haies et bosquets, drainage des prairies humides, aplatissement des talus…) que le renouvellement des effectifs reste limité. Et ce n'est pas une éventuelle modification de son statut de protection qui va le tirer d'affaire (lire l'article suivant). S'il survit à toutes les embûches précédemment citées, cet animal peut atteindre une longévité de 12 à 15 ans. Néanmoins, on rapporte que dans nos régions, 50% des individus n'atteindraient pas l'âge d'un an…

Effectifs - Historique et dynamique de population

Suite à une longue campagne de destruction massive par gazage des terriers, menée jusqu'il y a une trentaine d'années, les effectifs belges du blaireau avaient chuté d'environ 90%.
L'espèce a ainsi été éliminée au nord de la Meuse, à quelques très rares exceptions près.
Le but de cette vaste campagne (visant essentiellement le renard) était d'éradiquer la rage. Le résultat fut un échec et cette politique destructrice a été remplacée par une vaccination massive qui, elle, a été une réussite totale (distribution héliportée et manuelle d'appâts contenant les vaccins).
Depuis sa protection, le blaireau a reconstitué petit à petit ses effectifs en Wallonie. Actuellement il est à nouveau bien présent dans le sud du pays, mais peine à reconquérir le nord. Il reste par exemple très rare et localisé en Brabant et en Hainaut, ainsi qu'en Flandre.

En Wallonie, l'Université de Liège (ULg) effectue des recensements scientifiques et estime le nombre de blaireaux à environ 4500 individus (3500 minimum, 6000 maximum) au cours de ces dernières années (ndlr : L'ULg est liée par une convention au SPW, qui démontre par là sa volonté de mieux connaître les espèces régionales, dont le blaireau, sa dynamique et ses dégâts).
Ces comptages s'effectuent sur base d'un inventaire du nombre d'individus au sein d'un échantillon représentatif d'environ 140 terriers répartis de façon standardisée sur tout le territoire wallon. Les terriers secondaires (occasionnels) sont également comptabilisés pour compléter l'évaluation de population. Un constat intéressant est qu'il y a reproduction dans, en moyenne, un terrier sur trois (chiffres confrontés avec des études à l'étranger). Une analyse géomatique permettant d'évaluer la part non connue des terriers principaux a également été appliquée au modèle, ce qui prend en compte une portion de population com-

© Philippe MOËS

plémentaire de 20% dans l'estimation globale réalisée.
La mortalité semble essentiellement influencée par les variations climatiques (disponibilité en nourriture durant les hivers rigoureux ou en période de sècheresse printanière), l'homme (la circulation routière, la chasse dans les pays où elle est autorisée) et les maladies.
Le blaireau a une espérance de vie d'une grosse dizaine d'années, mais la mortalité est importante aux différents stades de développement, particulièrement chez les juvéniles (estimation de 50% de pertes avant l'âge d'un an).
L'étude scientifique des sites évoqués, la prise en compte du taux de reproduction (toutes les femelles en âge de se reproduire ne le font pas chaque année) et l'estimation de la mortalité donnent une bonne indication de la santé de la popu-

© Philippe MOËS

« Sous l'œil d'un artiste passionné »

Dès que l'on se plonge dans la littérature francophone traitant des mammifères, un nom émerge rapidement : Robert Hainard. Maintenant disparu, ce Suisse a principalement acquis son savoir via l'observation directe. Au fil de ses innombrables heures d'affût, Robert Hainard a également tiré le portrait de centaines d'animaux, illustrant parfois des comportements méconnus.
Pour l'anecdote, sachez que ce grand naturaliste a notamment étudié les sangliers à Nassogne et Arville (1949), sur invitation de Gaston Braun, président du Royal Saint-Hubert Club…

L'œuvre majeure de Robert Hainard réside dans le livre très complet « Mammifères sauvages d'Europe », édité chez Delachaux et Niestlé. Voici d'ailleurs quelques lignes tirées du chapitre consacré au blaireau.

« Voilà l'animal – le blaireau - que je connais le mieux (). Pourquoi cette prédilection ? Parce que dans mon pays de Genève, pauvre en animaux de quelque grosseur, le blaireau est assez commun. Sans parler d'une affinité personnelle avec cet animal pataud, prudent, fidèle à ses habitudes, il y a là aussi un culte de l'ours ramené aux dimensions de notre modeste nature. Sa carrure puissante est tentante pour le sculpteur, ses belles raies noires et blanches pour le graveur. Enfin, sa fidélité à son domicile, la régularité de ses habitudes en font un sujet de choix pour l'observation. »

Martin DELLICOUR

lation année par année, laquelle est jugée assez stable en Wallonie au cours des cinq dernières années.

Simulation théorique de la croissance de la population en fonction des facteurs connus.

Si on a une population théorique de 100 individus, elle va être constituée de 50 mâles, 50 femelles. En moyenne, 1/3 des femelles mettent bas chaque année ; on aura donc 16 femelles qui vont mettre bas, produisant chacune d'entre elles en moyenne 2.5 jeunes, c'est-à-dire une production en juvéniles de 40 individus par année. Théoriquement, la population pourrait donc passer à 140 individus.
De ce chiffre il faut déduire les mortalités. En ôtant les 50% de jeunes mourant lors de la première année, la population est réduite à 120 individus. En retirant les adultes qui vont mourir naturellement (5 à 10 individus), on obtient une croissance potentielle de 5 à 10%.
Si on tient compte de la moyenne européenne de mortalité, évaluée à environ 20% (en excluant la chasse, autorisée dans certains pays), on a au final une population de Blaireaux qui reste relativement stable au fil des années.

Statut légal

En Belgique comme dans à peu près la moitié de l'Europe, le blaireau est une espèce protégée (Italie, Royaume-Uni, Espagne, Portugal, Pays-Bas, Danemark).
Elle est par contre chassée dans l'autre « moitié », dont chez nos voisins français et allemands, ainsi qu'en Scandinavie et dans les pays de l'Est.
En Région Wallonne, la chasse est fermée depuis 1973 pour cette espèce protégée depuis 1992.
Le blaireau est une des espèces partiellement protégées par l'Annexe 3 du décret du 6 décembre 2001 modifiant la Loi du 12 juillet 1973 de la Conservation de la Nature, article 2.

Marc CIMINO

© Thierry LAMPE

Concrètement, il est interdit de le capturer et de le mettre à mort intentionnellement, de le perturber, notamment durant la période de reproduction, de dépendance, d'hibernation et de migration et de perturber ou de détruire ses sites de reproduction. La détention, l'achat, l'échange, la vente ou la mise en vente d'individus de cette espèce sont également interdits.

En Wallonie, la régulation du blaireau est actuellement possible sur base d'une autorisation (arrêté du gouvernement wallon – AGW- du 20 novembre 2003). Les dérogations, délivrées de manière exceptionnelle, doivent répondre à toute une série de conditions et avoir reçu l'aval du Conseil Supérieur de la Conservation de la Nature qui aura pris soin de vérifier sur le terrain le caractère opportun de ladite intervention.

Les conditions dans lesquelles ces dérogations ministérielles peuvent être octroyées sont essentiellement :

- pas d'autres solutions satisfaisantes ET pas de préjudice porté à l'espèce (globalement)
- pour raison de santé et/ou sécurité publique
- en cas de dommages importants aux cultures, bétail, forêt, pêcheries et eaux
- pour la protection d'espèces ou habitats protégés

Les demandes doivent, en outre, préciser le nombre d'individus concernés, la date, le lieu, les moyens utilisés. Il doit y avoir remise d'un bilan et l'autorisation, nominative, a une durée limitée à un mois (renouvelable).

Le cadre actuel prévoit donc une série de « garde-fous » permettant de prévenir les abus.

En France, où la chasse du blaireau est autorisée, une activité particulièrement sujette à polémique perdure : la vènerie sous terre. Cette opération consiste à déterrer les Blaireaux vivants (à l'aide de pelles puis de pinces), pour ensuite, soit les libérer, soit les livrer en pâture aux quelques 60.000 chiens qui seraient utilisés pour cette activité.

Ce qui est reproché au blaireau

Nous avons vu que le tasson avait une prédilection pour le ver de terre, qu'il appréciait beaucoup les limaces, vers blancs, rongeurs (nids), batraciens, nids de guêpes et baies (il favorise d'ailleurs la dissémination des arbustes à petits fruits).

Dans nos régions, une denrée issue de monoculture intensive se mêle parfois passagèrement à sa nourriture: le maïs. Ou plutôt le grain de maïs, à un stade précis de son développement (stade laiteux et pâteux, lequel dure deux mois, environ). L'animal peut alors, dans certaines zones sensibles, être responsable de dégâts importants (un adulte mange +- 550 grammes par nuit), c'est pourquoi le législateur a légitimement prévu une indemnisation (octroyée par le Service Public Wallon) pour ces dommages causés par une espèce protégée (moyennant une série de formalités, cela va de soi).

Un autre reproche est parfois fait au blaireau par certains chasseurs : celui de prélever occasionnellement des couvées et autres lapereaux et donc d'être une forme de « concurrent ».

Enfin, dans certains pays, le blaireau sert de « réservoir » à une terrible maladie contagieuse pouvant décimer le cheptel bovin : la tuberculose bovine.

Notons que la Belgique et la France sont, depuis le début de ce millénaire, considérées comme indemnes de cette maladie (ce qui veut dire que moins d'1 élevage sur 1000 est touché), contrairement au Royaume-Uni par exemple, où des régulations localisées de blaireaux ont d'ailleurs

été effectuées pour cette raison dans des zones de suivi spécifiques (pièges-cages puis euthanasie sélective des individus concernés).

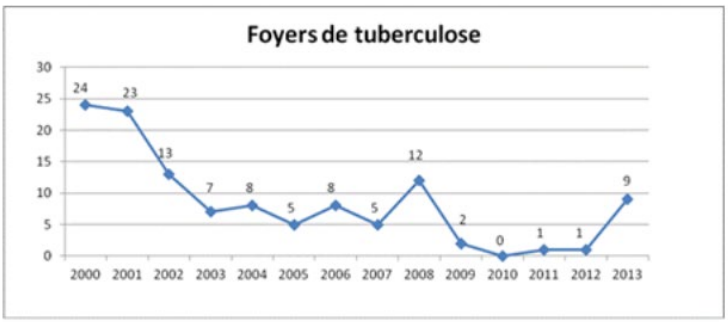

Le graphique ci-dessus présente l'évolution du nombre de foyers de tuberculose survenus en Belgique durant la période 2000 – septembre 2013 (source Afsca)

Le débat 2012

Tout se passait plus ou moins bien jusqu'en 2012, où les demandes d'indemnisation relatives aux dégâts en maïs ont subitement quadruplé !

Année	Nbre de dossiers	Montant total
2007	187	72 971,46 €
2008	268	154 122,22 €
2009	215	104 306,65 €
2010	225	127.644 €
2011	164	85.238,24 €
2012	**481**	**399.602 €**

Source: SPW

Qui dit augmentation des dégâts dirait augmentation proportionnelle des effectifs du blaireau ? Raisonnement simpliste : nous l'avons vu, la biologie du blaireau ne permet tout simplement pas ce scénario et surtout pas après 2 hivers comme ceux que l'on vient de connaître. Par ailleurs, le suivi scientifique des terriers-témoins n'indique nullement une explosion de population, mais plutôt une stabilité depuis 2009.

Alors les surfaces de maïs cultivées seraient en nette augmentation ?
Ici non plus, cette piste ne semble pas la bonne à suivre pour expliquer une telle explosion de dégâts.

Certaines variétés de maïs cultivées dernièrement seraient plus attractives qu'avant ?
Il est probable effectivement que le caractère plus digeste, sucré, précoce de certaines variétés récentes (qualités recherchées pour servir de nourriture au bétail), cultivées localement, aient un effet. Cela dit, on imagine mal que les champs potentiellement concernés mènent à quadrupler les dégâts en un an à l'échelle wallonne
Une piste par contre semble très sérieuse : les effectifs de sangliers, grands amateurs de maïs et dont les dégâts ne sont pas toujours très faciles à distinguer de ceux du blaireau, ont explosé ces dernières années. N'y aurait- il pas confusion récurrente parmi les dégâts observés ?

Plusieurs éléments font inévitablement pencher la balance en ce sens :
- Dans les champs de maïs, les déprédations de sanglier et blaireau, observées à l'échelle de quelques plants ou ares de terrain, ne sont pas toujours faciles à distinguer lorsque les dégâts sont mixtes.
- Fait troublant, les dégâts renseignés couvrent parfois 1, 2, 3, 4 hectares à charge du blaireau.
Or, en Angleterre, pays sans sangliers (excepté 3 micro-populations) mais à population élevée de blaireaux (environ 250.000 individus), les dégâts (faciles dès lors à attribuer au tasson de manière indiscutable) n'ont jamais dépassé la surface d'un hectare d'après certains experts chevronnés. Troublant
- En agriculture, lorsque les sangliers font des dégâts, ce sont les chasseurs qui paient ; lorsqu'un animal protégé fait des dégâts, c'est l'administration qui passe à la caisse.

Inquiétude

Un bruit inquiétant a circulé en début d'année : le Cabinet du ministre alors concerné par cette matière aurait été sollicité pour faire en sorte que les demandes ponctuelles de destruction de blaireaux (e.a) soient octroyées plus facilement.
Le bien-fondé de ces demandes ne serait plus vérifié par le CSWCN avant octroi d'autorisation de destruction, ce qui laisserait une porte ouverte à bien des risques d'abus. •

Webographie et Bibliographie :

http://www.afsca.be/santeanimale/tuberculose/
http://www.zoogeo.ulg.ac.be/bibliographie-main.htm
http://www.fourragesmieux.be/Documents_telechargeables/Article_degats_mais_sanglier_blaireau.pdf
http://www.larousse.fr/encyclopedie/vie-sauvage/blaireau/184830
http://www.environnement.public.lu/conserv_nature/publications/Dachs_Brochure/index.htmlInternet :
http://biodiversite.wallonie.be/fr/meles-meles.html?IDD=50333780&IDC=326
http://www.buvettedesalpages.be/2013/01/le-blaireau-eternel-bouc-emissaire.html
http://www.lessources-cnb.be/mama_meles-meles.pdf
http://lahulpeenvironnement.blogspot.be/2013/02/blaireaux.html
http://users.telenet.be/cr29123/blaireau/populations3.htm
http://www.larousse.fr/encyclopedie/vie-sauvage/blaireau/184830
Macdonald, D. & Barrett, P.
1995, Guide complet des mammifères de France et d'Europe. Delachaux et Niestlé, Lausanne.
Hainard, R.
2003, Mammifères sauvages d'Europe. Delachaux et Niestlé, Lausanne.
2006, Le blaireau d'Eurasie, Emmanuel DO LINH SAN, Delachaux et Niestlé, Lausanne.

Schockert V., Lambinet C., Cornet Y. & Libois R. (2013) Methodology used for the European badger (Meles meles) monitoring in Wallonia. 31st IUGB Congress 27>29.08.2013 Brussels – Belgium.
Delangre J., Schockert V., Lambinet C. & Libois R. (2013) Evolution and impact of different parameters on badger damage to maize fields in Wallonia. 31st IUGB Congress 27>29.08.2013 Brussels – Belgium.

[1] Sa présence au nord du pays est peu fréquente.
[2] C'est aussi le cas pour de nombreuses autres espèces : fouine, martre, chevreuil…
[3] Exemples : les lapereaux, certaines espèces d'oiseaux (Vanneau huppé)…

Pierre STRIJCKMANS